



Orientation to Ontario

PERSONNES ÂGÉES

GUIDE DES PROGRAMMES ET SERVICES POUR LES ÂÎNÉS

Le ministère provincial des Services aux aînés et de l'Accessibilité publie un guide des programmes et services pour les aînés en seize langues. Appelez la Ligne Info – Personnes âgées au **1 888 970-1999** pour en demander un exemplaire. Pour en savoir davantage sur le soutien offert aux personnes âgées, visitez ontario.ca/fr/page/aines

LOGEMENT

Adaptation du domicile

Bien des personnes âgées souhaitent demeurer dans leur propre logement. Le gouvernement de l'Ontario offre de l'aide financière pour leur permettre de rénover leur maison afin de pouvoir y vivre de façon autonome. Pour obtenir des renseignements supplémentaires, visitez ontario.ca ou findlink.at/homeadapt

Communautés pour adultes

Ces communautés sont des résidences de vie autonome pour retraités. Les options de logement comprennent des maisons en rangée, des copropriétés et de petites maisons. Les résidents paient tous les coûts eux-mêmes. Des activités sociales et récréatives sont organisées sur place.

Maisons de retraite

Les maisons de retraite sont tenues par des entreprises privées qui fournissent un

logement, des services de soutien et des soins personnels aux personnes âgées. Ces résidences doivent obtenir un permis de l'Office de réglementation des maisons de retraite (ORMR) de l'Ontario.

Les résidents paient tous les coûts eux-mêmes. Pour obtenir une liste des maisons de retraite par région, visitez rhra.ca/fr

OPTIONS DE SOINS

Pour en savoir davantage sur les options de soins suivantes pour les personnes âgées, visitez le site du ministère de la Santé et des Soins de longue durée à ontario.ca ou findlink.at/options

- Les soins à domicile comprennent des visites par des professionnels de la santé comme des infirmiers et des physiothérapeutes ainsi que l'offre de soins personnels comme l'aide à la toilette et aux tâches ménagères, y compris la cuisine et la lessive.
- Les services d'assistance aident les personnes âgées vulnérables à demeurer chez elles en leur offrant une gamme de soins selon un horaire établi et au besoin.
- Les programmes communautaires comprennent des programmes de jour supervisés pour les adultes, ainsi que des services de repas et de transport.

Les foyers de soins de longue durée sont des résidences pour les personnes âgées qui nécessitent des soins infirmiers ou une supervision 24 heures sur 24. Le permis

Financé par/Funded by:



de ces foyers est délivré par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée. Les résidents paient le coût du logement seulement ; les soins infirmiers et les services personnels sont payés par le gouvernement provincial. Pour trouver un foyer de soins de longue durée dans votre région, visitez ontario.ca ou findlink.at/longcare

REMARQUE : La première chose à faire pour avoir accès à des soins est de communiquer avec votre réseau local d'intégration des services de santé (RLISS). Visitez ontario.ca/page/home-community-care

PRESTATIONS

Pension de la Sécurité de la vieillesse (PSV)

La PSV est une pension mensuelle versée aux personnes de 65 ans et plus. Pour y être admissible, vous devez avoir vécu au Canada pendant dix ans ou plus après l'âge de 18 ans.

Supplément de revenu garanti (SRG)

Si vous êtes une personne âgée à faible revenu et recevez des prestations de PSV, il est possible que vous soyez également admissible au SRG. Vous pouvez obtenir des renseignements supplémentaires sur la PSV et le SRG auprès de Service Canada.

Visitez canada.ca ou findlink.at/SsFXrD ou appelez au **1 800 277-9914**.

REMARQUE : Vous devez faire la demande de PSV et de SRG auprès de Service Canada; vous ne recevrez pas ces prestations automatiquement.

Régime de revenu annuel garanti (RRAG)

Il est possible que vous soyez automatiquement admissible à ce programme provincial de supplément de revenu si vous recevez des prestations de PSV et de SRG et que votre revenu total est inférieur au niveau garanti par la province.

Pour en savoir davantage, visitez le site du ministère des Finances à ontario.ca ou composez le **1 866 668-8297**.

Régime de pensions du Canada (RPC)

Le RPC est offert aux citoyens et résidents permanents retraités. Au Canada, les travailleurs doivent verser des cotisations obligatoires au régime dans le cadre du régime d'impôt sur le revenu. Vous pouvez demander une pension du RPC lorsque vous

prenez votre retraite.

Le montant de vos prestations mensuelles dépendra des cotisations versées. Pour en savoir davantage, visitez Service Canada à canada.ca ou findlink.at/CPP

Programme de médicaments de l'Ontario

Ce programme paie les médicaments sur ordonnance des résidents ontariens âgés de 65 ans ou plus. Renseignez-vous à ontario.ca ou à findlink.at/ODB, ou en appelant au **1 866 532-3161**.

MAUVAIS TRAITEMENTS À L'ÉGARD DES PERSONNES ÂGÉES ET SÉCURITÉ

Par « mauvais traitements à l'égard des personnes âgées », on entend tout acte qui nuit à la santé ou au bien-être d'une personne âgée. Cela peut comprendre l'exploitation financière, la violence psychologique ou physique, ou l'abus sexuel. Les mauvais traitements peuvent être infligés à la maison ou à l'extérieur, au sein de la collectivité.

Si vous ou une personne âgée que vous connaissez êtes victimes de mauvais traitements, vous pouvez obtenir de l'aide.

La Ligne d'assistance aux personnes âgées fournit des renseignements, des services d'aiguillage et du soutien 24 heures sur 24, dans plus de 150 langues. Vous pouvez également signaler les cas de mauvais traitements. Composez le **1 866 299-1011**.

RESSOURCES IMPORTANTES

En cas d'urgence médicale, faites le **911** et demandez une ambulance.

Pour en savoir davantage sur les programmes communautaires et récréatifs à l'intention des personnes âgées de votre quartier, composez le **211**.

Tout traitement injuste fondé sur l'âge est interdit par le Code des droits de la personne de l'Ontario. Renseignez-vous auprès de la Commission ontarienne des droits de la personne à ohrc.on.ca.

LE SAVIEZ-VOUS ?

La production d'une déclaration de revenus chaque année est un critère d'admissibilité de presque tous les programmes gouvernementaux.



REMARQUE IMPORTANTE

Les criminels qui commettent de la fraude financière ciblent souvent les personnes âgées. Apprenez comment vous protéger et protéger les autres au Centre antifraude du Canada à antifraudcentre.ca

